



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TO/PR

P.V. ECO 21

**Commission de l'Economie**

**Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2015**

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 28 avril et 11 juin 2015
2. 6543 Projet de loi  
relatif à l'archivage électronique et portant modification :
  1. de l'article 1334 du Code civil ;
  2. de l'article 16 du Code de commerce ;
  3. de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers (entrevue avec Monsieur le Ministre de l'Economie)

\*

Présents : M. Gérard Anzia, M. Alex Bodry remplaçant M. Claude Haagen, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Tess Burton, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth remplaçant M. Léon Gloden

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Françoise Hetto-Gasch, M. Roy Reding

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 28 avril et 11 juin 2015**

*Point non abordé*

**2. 6543 Projet de loi  
relatif à l'archivage électronique et portant modification :**  
**1. de l'article 1334 du Code civil ;**  
**2. de l'article 16 du Code de commerce ;**  
**3. de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Monsieur le Président-Rapporteur présente succinctement son projet de rapport en relevant plus particulièrement les points qu'il souhaite détailler davantage lors de son exposé en séance plénière.

L'orateur ajoute qu'il a demandé que les deux règlements d'exécution prévus par ce futur texte légal soient transmis aux membres de la Chambre des Députés avant le débat en séance plénière.

Des intervenants du groupe parlementaire CSV soulignent l'importance du texte à adopter pour bon nombre d'acteurs économiques et regrettent la durée d'instruction qu'a pris ce projet de loi. Par ailleurs, une extension du champ d'application de ce futur dispositif légal, dans un avenir proche, au secteur public et plus particulièrement aux administrations communales serait à saluer.

Constatant que plus aucune question ou observation ne semble s'imposer, Monsieur le Président-Rapporteur fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission de l'Economie qui opte pour un temps de parole suivant le modèle <sup>1</sup>.

**3. Divers (entrevue avec Monsieur le Ministre de l'Economie)**

Le Ministère de l'Economie vient de proposer le mercredi 8 juillet 2015 pour un échange de vues avec Monsieur le Ministre aux sujets du rapprochement des services financiers postaux avec ceux de la Banque Raiffeisen ainsi que les points du programme de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne concernant la Commission de l'Economie. Une discussion sans conclusion s'ensuit. Le groupe parlementaire CSV insiste à ce que cet échange de vues n'interfère pas avec d'autres réunions programmées le huit juillet. Le cas échéant, cet échange de vues pourrait être organisé plus tard au courant du mois de juillet.

Luxembourg, le 30 juin 2015

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Franz Fayot

---

<sup>1</sup> En accordant au Rapporteur, si nécessaire, quelques minutes supplémentaires pour la présentation en bonne et due forme de ce projet de loi.